

**COMMUNE DE LONGVIC**  
**Département de la Côte d'Or**

-----

COMMUNE DE LONGVIC  
Canton de CHENOVE  
Arrondissement de DIJON  
Département de la Côte d'Or

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC**  
**Du 13 Novembre 2025**



Nombre de membres  
En exercice : 17  
Présents : 11  
Votants : 12

Le Treize Novembre Deux Mille Vingt et Cinq à dix sept heures quarante cinq,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,  
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,  
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – GRANDET – GUTIERREZ VIGREUX ( Pouvoir de madame  
MARTELLI) – HENNEQUIN ROURE – ISSAD – JANVOIS – QUELIN – SIMON  
Messieurs BARDET– BERTRAND – RETY

Étaient excusés :

Mesdames BONNOT – HAMADOU – MOSSON – MARTELLI – TONOT  
Monsieur TALMET

**N° 2025-091**

Objet : Attribution d'aides citoyennes aux études

M. RETY, Vice-Président du CCAS, rappelle que l'Aide Citoyenne aux Études vise à  
favoriser l'égalité d'accès aux études supérieures pour les étudiants longviciens, ainsi  
qu'à encourager une implication citoyenne des jeunes.

Suite à l'étude des dossiers déposés par les jeunes, lors du comité de pilotage ACE du 5  
novembre 2025, il en ressort que 32 jeunes vont bénéficier de l'ACE pour l'année 2025-  
2026.

Le montant total des aides s'élève à 13 704 €, avec un premier versement de 6852 € en  
décembre 2025 et un second du même montant en mars 2026.

CONSIDÉRANT que l'Aide Citoyenne aux Études contribue à l'égalité d'accès aux  
études supérieures et ainsi à la lutte contre les exclusions ,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord  
pour cette aide d'un montant de 13 704 €.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture  
021-262101124-20251113-2025-091-DE  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,  
Pour la Présidente et par délégation,

Le Vice-Président du CCAS,  
Jean-Marc RETY,

